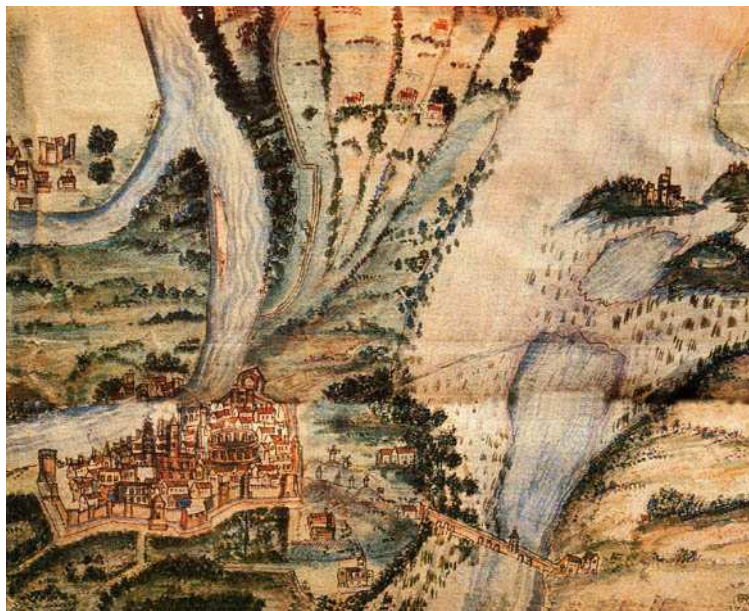


LA ROUBINE DU ROI

ou l'une des plus anciennes roubines du territoire d'Arles

Arles est longtemps restée celle que l'on avait baptisée *Arelate*, "la ville près des marais". En effet, en dehors de la Camargue, de vastes étendues de marais occupaient autrefois la région. Ils commençaient en réalité sur le territoire de Tarascon et formaient une large bande entre le grand Rhône, les Alpilles et la Crau : on distinguait le Trébon, dont les palus entouraient les buttes de Montmajour, de Cordes, du Castelet, le Plan du Bourg qui s'étendait au sud-est d'Arles et la costière de Crau. Tous ces marais communiquaient entre eux et le terme de marais d'Arles pour en désigner l'ensemble était justifié.



Le terroir du Trébon figuré sur un dessin du XVII^e siècle

La lutte contre les marais est sans doute l'une des préoccupations les plus anciennes des Arlésiens. En témoigne cet effort évoqué par l'évêque de Senez, Pierre Quiqueran de Beaujeu : "*Nos citoyens d'Arles, ayant à tous leurs petits fossez, martellières ou éparsiers qu'ils appellent, mis à sec des marez*" et qui date au moins du IX^e siècle.

On trouve également dans deux actes de 824 et 825 des mentions d'un lieu dit "Rubina" ou "Rubinas" : les roubines¹. On peut en conclure que des canaux de drainage fonctionnaient déjà à l'époque carolingienne, avant les incursions sarrasines. A partir du XI^e siècle on trouve des mentions de plus en plus nombreuses de l'existence de roubines. C'est d'ailleurs au milieu du XI^e siècle que se fit l'assèchement des marais autour de l'abbaye de Montmajour. Au tournant du XII^e et du XIII^e siècles, l'assèchement prend plus d'ampleur encore et l'intervention des autorités urbaines devient nécessaire.

En effet, la multiplication des roubines crée sans doute des difficultés de circulation : c'est ainsi que les consuls rendent obligatoire la construction des ponts sur ces canaux et ils les font curer (articles 151, 152, 159 et 160 des statuts d'Arles datant de 1162 -1202). Quant aux propriétaires terriens, ils ressentirent bien vite l'impuissance des efforts isolés et la nécessité de se grouper ; on trouve là l'origine des associations territoriales qui remontent au Moyen Âge, bien que leur constitution définitive ne date que du XVI^e siècle.

De la roubine de la Cavalerie a la roubine du Roy...

L'une de ces roubines a longtemps fait partie intégrante du paysage arlésien : la roubine du Roi coule en effet au nord de la ville depuis le canal du Vigueirat jusqu'au Rhône où elle vient se jeter en longeant le rempart de la Cavalerie. Peinte par Van-Gogh en 1888, elle fût en partie couverte en 1901. Elle déverse au Rhône les eaux de la partie supérieure du Vigueirat quand la hauteur des eaux du Rhône le permet.

Ces eaux proviennent donc de l'assèchement des marais s'étendant au nord-est du territoire d'Arles effectué au XVII^e siècle par Jean de Van Ens. Pourtant il ne fait aucun doute que la roubine du Roi est un ouvrage bien plus ancien. De nombreuses mentions dans les archives municipales d'Arles nous font penser qu'elle existait au moins dès le milieu du XIV^e siècle.

Les archives municipales d'Arles possèdent en effet la copie d'un acte datant du 1^{er} novembre 1359² dans lequel les comtes de Provence cèdent à la communauté d'Arles deux roubines, l'une appelée Sainte-Claire et l'autre dite de "Cavallaria" (de la Cavalerie). Dans un acte d'octobre 1393 où il est question de la même roubine, il est précisé qu'elle est située près des murs de la ville. D'autre part, au XVII^e siècle, lors d'un procès qui oppose des laveurs de laine à la communauté d'Arles et dont l'enjeu est la roubine du Roi, le viguier parle de la "roubine du Roi appelée encore roubine de la Cavalerie". Cette roubine de la Cavalerie et notre roubine du Roi n'en font donc qu'une.

Ce nom de roubine du Roi apparaît d'ailleurs dans les documents des archives municipales d'Arles au moins dès le XVI^e siècle, et est peut-être une allusion au fait que la roubine appartenait avant 1359 au Comte de Provence. Mais puisqu'elle est antérieure à l'établissement du Vigueirat, la question se pose de savoir quel était son tracé et son rôle avant l'intervention de Van Ens au XVII^e siècle.

1 - cité dans L. Stoff "Arles à la fin du Moyen Age". Aix-en-Provence 1986.

2 - registre AA 7 folio 11 recto. A.C.A.

De l'utilisation de la roubine du Roi

Un intéressant document des archives municipales d'Arles nous éclaire sur ce point. Il s'agit de l'une des pièces opposant en 1666 la communauté d'Arles et ses lavandières au directeur du dessèchement. Les lavandières demandent de pouvoir laver leur linge dans les nouveaux canaux qu'a fait Van Ens et en particulier dans le Vigueirat. Elles avaient en effet l'habitude de laver leur linge dans les roubines et notamment dans la roubine du Roi mais se plaignent de ce que Van Ens a privé les habitants de la commodité de pouvoir laver en tous temps dans cette roubine "*par moyen de ce qu'il a changé son ancien cours ...*" et ajoutent que la roubine du Roi "*fluait auparavant dans l'étang du Pont de Crau*"³.

M. Légier dans ses "Observations sur le projet de dessécher les marais d'Arles et de Fontvieille" (Aix,1792) confirme d'ailleurs ce qui précède ; selon lui, c'est à des pêcheurs que nous devons beaucoup de nos roubines y compris la roubine du Roi qui, dit-il, "*versait directement au Rhône par l'écluse de la Cavalerie les eaux de l'étang de Crau*". C'est donc bien de l'étang du Pont de Crau ou Petit Clar que la roubine du Roi trouvait son origine avant que Van Ens ne la raccordât au Vigueirat au milieu du XVII^e siècle.

Canal de drainage, la roubine du Roi était donc utilisée également pour la pêche. Dès le Moyen Âge en effet l'une des pêches les plus pratiquées est la capture des poissons parcourant les roubines depuis les marais ou étangs, vers le Rhône en été, en sens inverse en saison froide. Étangs, marais et roubines appartiennent à de grands propriétaires. Tous en tirent d'importants revenus en les "louant" à des notables locaux. C'est le cas de la roubine du Roi que la ville loue à des particuliers qui se chargent de l'entretenir et notamment de la curer.

En 1393 est d'ailleurs renouvelé le bail entre la communauté et Rostang de Ponte, la censive représente cinq florins d'or. De même en 1405, trois notables (un noble et deux bourgeois) tiennent en emphytéose⁴ de la ville, la roubine du Roi ; ils la confient eux-mêmes à un pêcheur à charge pour lui de la curer de sa fange et d'entretenir les instruments de pêche⁵. On possède ainsi datant de cette époque plusieurs actes de location de la pêche sur la roubine du Roi⁶.

Mais la roubine du Roi joua également un rôle militaire. A la fin du XVI^e siècle, alors que les guerres de Religion font rage, la roubine du Roi représente la clé des moulins à blé du Mouleyrès. Elle est en effet un obstacle à franchir pour accéder aux moulins ; tenir les moulins signifiait sans doute pour l'ennemi affamer la ville et l'avoir à sa merci. En 1593 la roubine du Roi est donc récurée "*pour empêcher le passage des ennemis et rompre le desseing qu'ils ont sur les moulins à vent de la dite ville*", elle sera également élargie.

On y construit enfin un parepiéd pour en faciliter la garde et déjouer les menaces que fait peser l'ennemi sur les moulins. Dans le même temps on fortifie les moulins à blé de Crau et la tour de Pont de Crau. On dresse également des "moulins à sang" c'est-à-dire à bras dans l'écurie de l'archevêché pour que, si toutefois la ville était assiégée et coupée des moulins du Mouleyrès, elle puisse malgré tout moudre son blé.

3 - l'étang du Pont de Crau ou du Petit Clar était situé à l'est d'Arles entre la ville et la Crau.

4 - bail de très longue durée.

5 - souvent le seigneur de la roubine fournit des filets installés en permanence dans la roubine - cf : L Stouff "Arles à la fin du Moyen-Age".

6 - Archives des Bouches-du-Rhône - Notaires d'Arles : 405 E1 folio 75 ; 405 E19 folio 143 ; 404 E109 folio 94.

L'oeuvre de Van Ens et ses conséquences

C'est dans le courant de ce même siècle puis au début du XVII^e siècle que divers particuliers firent des offres à la ville pour dessécher ses marais. Finalement c'est Jean de Van Ens, originaire d'Amsterdam, conseiller du Roi et qui avait déjà une certaine expérience du dessèchement des marais, qui fut chargé d'assécher les marais d'Arles. Un accord fut signé avec celui-ci le 16 juillet 1642.

Dans ce traité du dessèchement de 1642 Van Ens promettait de "*dessécher, à ses dépens, périls et fortunes, toutes les palus, marais et terres inondées des sus dits quartiers du Trèbon, Plan du Bourg et coustières de Crau, depuis l'extrémité des terres d'Arles, d'avec celles de Tarascon, jusqu'au pont de Meyrane et terroir de Mouriès... à ces fins, lui sera permis de faire à ses dépens tous les canaux, fossés, roubines... et quant aux digues, canaux, fossés, robines qui lui ont été remises par les intendants, etc...*".

La roubine du Roi fit donc partie de ces roubines remises par les intendants à Van Ens qui s'en servit pour mettre en communication le vigueirat avec le Rhône. Le canal du Vigueirat fut en effet l'un des principaux ouvrages des dessicateurs ; il devait recevoir les eaux de la viguerie de Tarascon (d'où son nom !), les laisser épancher dans le Rhône, lorsqu'il était bas, notamment par la roubine du Roi et les amener dans l'étang du Landre, qui communique avec la mer par le Galejon.

Une martellière appelée la martellière Ens installée sur le Vigueirat empêchait les eaux supérieures de passer plus bas lorsque le Rhône pouvait les recevoir par la roubine du Roi. La dépense des travaux effectués par Van Ens fut évaluée à 1 400 000 livres mais compensée par les améliorations obtenues dans le Trèbon et dans le petit Plan du Bourg. En avril 1646, il fut constaté que 2 415 ha avaient été desséchés et suivant la convention conclue par Van Ens, 2/3 de ces terres devinrent sa propriété⁷.

Cependant l'oeuvre de Van Ens qui avait notamment modifié le tracé des anciens canaux, engendra très vite des problèmes qui donnèrent lieu à des procès. L'enjeu de certains de ces procès fut l'utilisation de la roubine du Roi. On a vu précédemment qu'en 1666 les lavandières se plaignent de ce que Van Ens a modifié le cours des anciennes roubines et entre autres celui de la roubine du Roi, ce qui les empêche d'y laver en tous temps car, quand l'eau du Rhône est sale, celle de la roubine qui était "*d'ordinaire belle et propre à laver*" est salie aussi. Elles ajoutent qu'il n'a "*aucun droit d'empêcher les habitants de continuer à laver aux dites roubines comme ils ont fait de tous temps...*".

La roubine du Roi où les lavandières arlésiennes font leur lessive sert également de voie navigable en particulier pour le transport des pierres entre Fontvieille et Arles, et c'est dès 1644 que surgissent des différends entre Van Ens puis ses successeurs et la ville d'Arles ou des particuliers à ce sujet. En 1679 encore, une plainte est déposée par les intendants à cause du "*dommage que le déchargement des pierres de Fontvieille et le passage des charrettes qui les vont prendre, font aux digues de leur roubine*". Ce déchargement se faisait en effet près du pont de l'observance (en face du couvent des Récollets).

7 - mais Van Ens mourut en 1652.

Près d'un siècle plus tard, en 1758, un procès opposant cette fois la communauté aux frères Peyras, négociants de la ville, permet de connaître l'état et le rôle de la roubine du Roy à la fin du XVIII^e siècle. Il apparaît que la roubine du Roi sert plus ou moins d'égout aux conduits de Porte Agnel et de la Cavalerie et reçoit donc les immondices d'une partie de la ville. S'y déversent également en novembre et décembre les eaux sales des réservoirs de cinq moulins à huile. On y fait, dit-on, le lavage des "lessives, langes, teintures et tripailles..."



Le pont de l'Observance peint par A. Raspal en 1785

Enfin des négociants y ont installé au niveau du pont de l'Observance un séchoir et y lavent la laine plusieurs mois de l'année ; on accuse ce lavage des laines ou "dégraissage" de polluer l'eau de la roubine et par voie de conséquence celle du Rhône en particulier au niveau des portes où l'on puise l'eau pour boire. Et à la surface de l'eau de la roubine flottent des poissons morts.



La roubine et l'usine à gaz

A la fin du XIX^e siècle de nouveau les habitants du quartier de la Cavalerie se plaignent de l'infection que répandent les eaux croupissantes de la roubine. En 1879, celle-ci est envasée en plusieurs points. L'usine à gaz y déverse ses eaux et les résidus de la fabrication de gaz. Finalement la municipalité décidera en 1901 de couvrir la roubine qui est devenue, dit le texte de la délibération "un véritable égout collecteur de la partie nord de la ville et des faubourgs adjacents".

On l'établit donc en aqueduc complètement fermé entre la voie de chemin de fer P.L.M. et le Rhône. *"Si l'entrée de la ville, avec ses tours et ses remparts, avec au pied de ceux-ci le traditionnel fossé boueux et puant y perd son cachet moyenâgeux, il est à présumer que les habitants y gagneront beaucoup au point de vue de l'hygiène et de la salubrité"* concluait la délibération.

Désormais cachée sur une partie importante de son cours à la vue des Arlésiens, la roubine du Roi est un peu tombée dans l'oubli. Pourtant l'association du dessèchement des marais et des vidanges d'Arles continue de veiller à son bon fonctionnement car c'est grâce à des ouvrages tels que celui-ci que depuis le Moyen Âge et surtout le XVII^e siècle a pu être assainie et drainée la région d'Arles.

Texte de Sylvie Rebutini, archives communales d'Arles.